ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS374

présenté par Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après les deux occurrences du mot :
« risques »,
insérer le mot :

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel

« professionnels ».